



Enquête publique relative à l'actualisation de l'étude d'impact du projet de la ZAC « VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE » - demande de permis d'aménager les Espaces Publics du 24 juillet au 18 septembre 2020.

**Avis du MNLE 93 et Nord Est Parisien.
Pantin le 10 septembre 2020**

Sur la phase JO :

Pas d'évaluation des conséquences de l'augmentation des surfaces imperméabilisées (près de 30.000 m² dans la phase jeux) en particulier le fonctionnement du dispositif de gestion des eaux pluviales. Par conséquent pas de caractérisation des mesures à prendre pour éviter ou compenser ces conséquences sur le fonctionnement du Village. Tout juste un engagement à respecter « au mieux » les ambitions de la phase « héritage ».

22000 équivalents habitants pendant la durée des jeux et pas de précisions spécifiques sur la pollution des sols, l'assainissement, la consommation d'eau potable, la restauration et ses transports associés ou encore sa consommation d'énergies (la prétention au 100% renouvelable n'est pas détaillée).

Des impacts sur les riverains mal (ou pas complètement) évalués, l'articulation des nombreux chantiers sur le secteur est particulièrement insuffisante, tout comme l'organisation des déplacements (bruits, air, congestion).

Des transports routiers mal évalués (report de trafic, augmentation des temps de parcours, etc.) et pas de prise en compte des retards de livraison des lignes de métro du GPE.

Pas de détail sur les hypothèses retenues sur le nombre de spectateurs attendus pendant les jeux et les effets sur la population résidentes.

↳ Paris 2024 indique que ces aspects ne seront pas traités dans le cadre de l'étude d'impact « mais dans le cadre d'une démarche transverse à définir » !!!!!

Nous estimons que ces points sont insuffisamment traités à ce stade du dossier de consultation du public.

Sur la phase dite « héritage » et les travaux associés :

Une ZAC de 42 000 m² + 6000 m² pour la cité du cinéma existante
278.000m² de surface de plancher :

- ↳ 145.000 m² de logements,
- ↳ 117.000 m² d'activités, bureaux et services
- ↳ 30.000 m³ de parc,

+6.000 habitants (environ)

La circulation et les évolutions du trafic ne sont pas correctement caractérisées en périphérie de la ZAC (Boulevard Anatole France, rue St Denis à Saint Ouen, et la rue des Filtres longeant le groupe scolaire de Saint Denis).

Les incidences ne sont pas évaluées, en particulier l'influence acoustique sur les logements et leurs habitants. L'Autorité Environnementale sic « la programmation actuelle expose certains futurs occupants à des niveaux de bruits inacceptables pour leur santé et devrait être reconsidérée... » page3 de la synthèse de l'avis du 22 avril 2020.

Nous ne disposons pas des résultats d'analyses sur les différents polluants. Pourtant la présence d'établissement sensibles dans le périmètre et a proximité des trafics justifie d'une communication détaillée dans l'étude d'impacts. La mortalité liée aux particules fines est de 48000/ an. Nous sommes dans une des zones les plus polluées de France qu'il s'agisse de l'indice de fond ou de l'indice de circulation (élevé à très élevé pour Saint Ouen et Saint Denis). Ces résultats pourraient conduire à une redéfinition des emplacements des équipements sensibles (notamment les établissements scolaires).

Vulnérabilité du projet aux risques d'inondation, silence dans l'étude d'impacts.

Un cahier des charges engageant pour les prescriptions architecturales, urbaines et paysagères des lots « privés » de construction ? Mais nous ne disposons pas de ce cahier de prescriptions détaillées et nous n'avons (n'aurons) aucun moyen de suivre la conditionnalité de la cession des terrains par îlot.

Un forage géothermique et une évaluation de sa productivité/faisabilité bien insuffisante à ce stade du projet.

Un accroissement de la consommation électrique annuelle de 37 GWh pour les usages dits spécifiques (hors eau chaude, cuisson et chauffage). Soit la production annuelle en zone favorable de 10 éoliennes de 2 MW (ou environ 2 jours d'un réacteur nucléaire de 900 MW).

Enfouissement des lignes HT et THT du Poste Seine (anciennement Ampère). Des engagements flous. Ce poste de 225000V /20000 V a été rénové en 2012 pour 64 M€. Il dessert 600000 habitants (Aubervilliers, Bondy, Drancy, Dugny, la Courneuve, le Blanc Mesnil, le Bourget, Pierrefitte, Saint Denis, Saint Ouen, Stains, Villetaneuse et Paris 1^{er}, 2^{ieme}, 9^{ieme}, 18^{ieme}) cette imprécision permet le doute.

Les scénarios concernant la production électrique ne sont pas finalisés et aucun bilan carbone n'est présenté et encore moins une Analyse en Cycle de Vie de la ZAC sur l'ensemble des impacts (CO₂, matières premières, polluants -Nox etc.-).

Enfin, le projet n'aborde pas la question de la production alimentaire. Nous sommes à proximité d'un secteur d'histoire de maraichage (Saint Denis et Stains). Rien n'est pensé pour satisfaire les besoins de la nouvelle population. Au même titre que l'énergie et l'environnement, cette question devrait être systématiquement traitée dans les études d'impacts. Il ne serait pas inutile de rappeler l

Nous refusons cet héritage, Il ne constitue rien un bien pour les habitants!

Il n'y a pas d'autre urgence ou priorité que de répondre aux questions des habitants et rompre avec les processus de densifications :

- ↳ Réduire les bruits impactant fortement la population et les nuisances de tous ordres (renforcées par l'évacuation par la route des excavations de la gare du GPE).
- ↳ Améliorer la qualité de l'air, faciliter les transports collectifs, aménager le territoire pour réduire les temps de trajets domicile – travail, améliorer les circulations piétonnes et faciliter les mobilités « douces », résister au changement climatique et en réduire les impacts par l'adaptation des villes et de l'habitat.
- ↳ Interdire toutes les formes de privatisation des zones à fort potentiel de biodiversité (bords de Seine)
- ↳ Maintenir les emplois existants et sur la base des savoirs faire du bassin d'emploi, en créer de nouveaux, redynamiser les centres-villes, entretenir l'habitat collectif pour en stabiliser sa population, adapter les infrastructures scolaires avec les équipements sportifs.

Nous sommes contre ce projet parce que:

- Il n'a pas pour objectif de répondre aux questions et aux besoins des habitants,
- Il est -stricto sensu - une densification urbaine sans rapport avec les besoins des communes et à l'opposé des intérêts de ses habitants, de l'environnement et quasi ignorant des enjeux climatiques,
- Il ne prend pas en compte les enjeux environnementaux, il prive ce secteur de ville en bord de Seine de l'opportunité de restituer ces anciens espaces industriels à la culture, aux loisirs, aux espaces vert et à la biodiversité. A l'inverse, le projet propose une densification, une continuité urbaine qui « privatisera » les bords de Seine entre Neuilly sur Seine, Levallois Perret, Clichy, l'île Saint Denis, Saint Ouen et Saint Denis.
- C'est la marche forcée vers la gentrification et l'éloignement vers la grande banlieue des populations les plus modestes par un prix inabordable du loyer ou de l'accession à la propriété.
- Il faut stopper toute imperméabilisation des sols en Île-de-France.
- Il est « en trompe l'œil » et amalgame accueil des JOP et densification urbaine,

Nous pensons qu'une alternative est possible, qu'il s'agisse de la phase JO ou de l'après Jeux Olympiques, et que pas un euro d'argent public ne doit pas participer à la construction de cet héritage trop ciblé .

Pantin le 10 septembre 2020